



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 9 juillet 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/2007

D - 20070393

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 9 juillet Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE (*présent jusqu'à 15 h 30*), Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC,

Excusés :

Mme Michelle DARCHE, Mme Claude MELLIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Elaboration d'un projet global d'intervention sur le quartier Mériadeck. Signatures des marchés de définition. Demande de subvention. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la direction de l'aménagement en vue de confier à 3 équipes des études de définition, permettant de développer un projet global de requalification du quartier Mériadeck à Bordeaux.

Souvent mal perçu, considéré comme difficilement accessible, le quartier Mériadeck n'en constitue pas moins un pôle administratif et commercial de première importance au coeur de Bordeaux. Il est surtout riche d'une qualité et d'un potentiel d'évolution encore largement ignorés.

Il s'agit aujourd'hui de fixer les grandes lignes du Mériadeck de demain, pour notamment :

- Retrouver, autant que faire se peut et lorsque cela apparaît techniquement possible, un paysage de rue,
- Recomposer le quartier, notamment en terme de maillage et d'accès, avec les quartiers périphériques et le centre-ville,
- Identifier les possibilités de densification et de mixité des fonctions,
- Conforter Mériadeck en tant que place tertiaire de centre-ville,
- Proposer, sur la base d'une évaluation de la situation de l'activité commerciale existante, les possibilités de développement et de localisation d'une nouvelle offre,

- Valoriser les qualités paysagères de l'esplanade Charles de Gaulle,
- Participer à un réel changement d'image et de perception de Mériadeck.

Des études, réalisées de manière simultanée et portant sur le même objet, doivent donc permettre de définir et d'engager un programme de références et des objectifs clairs en terme de restructuration du patrimoine bâti, de développement de surfaces tertiaires de bureaux, de capacités nouvelles en terme de logements, d'offre commerciale, de services et d'équipements qu'une requalification générale des espaces publics et des circulations sur la dalle de Mériadeck.

Elles sont susceptibles de déboucher sur une ou plusieurs opérations de maîtrise d'œuvre à l'échelle du périmètre d'étude.

Les marchés d'études se dérouleront en trois phases successives :

- **Une phase de prise de connaissance du diagnostic et de définition des premiers éléments de programme** entre les équipes de concepteurs et la maîtrise d'ouvrage ou chacune élaborera un pré programme consistant à définir les éléments du projet

- **Une phase de synthèse programmatique** qui permettra la rédaction d'un programme définitif par les trois équipes (synthèse commune) sous le contrôle de la maîtrise d'ouvrage et ses partenaires,

- **Une phase dite « de projet »** où chaque équipe finalisera sa vision spatiale et fonctionnelle du programme d'intervention.

La durée globale de l'étude a été fixée à 10 mois.

Le périmètre d'étude opérationnel correspond au périmètre de la dalle de Mériadeck, formée par les rues G. Bonnac, F. de Sourdis, cours du Maréchal Juin, et rue du Château d'Eau. Ce périmètre s'accompagne d'un périmètre de réflexion plus large incluant les îlots et quartiers périphériques, sur lesquels des interventions pourront être formulées si elles sont liées aux propositions concernant le périmètre d'étude opérationnel.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des équipes suivantes :

- Cabinet FLINT Architecte/ SCAPE ARCHITECTURE Ducan LEWIS architecture, urbanisme, design et paysage/ PANERAI-PETERMULLER architecture, urbanisme, paysage urbain/ Atelier de paysage GASTEL/ Franck BOUTTÉ Consultant environnement et développement durable du cadre de vie bâti/ VOUTAY SA, économiste pour un montant de 80 000 € TTC

- SEURA SARL Architecture urbanisme/ Atelier EREWHON Gilles Chambon Architecte urbaniste/ ARCADIS ESG Infrastructure, environnement bâtiment/ Société TAKTYK paysage pour un montant de 80 000 € TTC

-L'AUC architecture et urbanisme/ Michel DESVIGNE paysagiste/ RFR ELEMENTS Ingénierie HQE/ Société SODECSET économie de la construction pour un montant de 80 000 € TTC

Compte tenu de leur intérêt, ces études de définition sont susceptibles d'être cofinancées par la Communauté urbaine de Bordeaux

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire :

- à signer les marchés avec les groupements précités en application des articles 73, 33, 40,57 à 59 du code des marchés publics.
- à solliciter un cofinancement auprès de la CUB, signer la convention y afférant, et encaisser le cofinancement.

La dépense qui s'élève à la somme de 240 000 € T.T.C. sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours. Rubrique 820 – Article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTÉ
Adjoint au Maire